

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

Posted on septembre 25, 2026 by Shizneider BAPTISTE

Résumé

La coopération sécuritaire internationale en Afrique a longtemps reposé sur une combinaison d'assistance militaire, de partenariats bilatéraux, de maintien de la paix et d'appuis à la réforme du secteur de la sécurité. Elle a permis à plusieurs armées africaines de se professionnaliser, mais elle a également produit des dépendances, des asymétries doctrinales et des écarts de compatibilité qui continuent de limiter l'interopérabilité. Cet article examine la coopération sécuritaire comme un processus historique et stratégique, en montrant comment les interactions passées entre forces africaines et partenaires occidentaux ont façonné des cultures militaires hétérogènes, avant que la recomposition du paysage sahélien n'ouvre la voie à de nouveaux acteurs, en particulier Wagner puis Africa Corps. L'argument principal est que l'interopérabilité est désormais la variable critique de la sécurité collective africaine : sans harmonisation minimale des systèmes de commandement, des communications, du renseignement et de la logistique, la coopération reste fragmentée et vulnérable aux reconfigurations géopolitiques. L'article propose en conclusion une lecture doctrinale de l'interopérabilité comme instrument de souveraineté stratégique, indispensable à l'autonomisation progressive des architectures africaines de sécurité.

Abstract

International security cooperation in Africa has long rested on a combination of military assistance, bilateral partnerships, peacekeeping, and support for security

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

sector reform. It has enabled several African armed forces to professionalize, but it has also produced dependencies, doctrinal asymmetries, and compatibility gaps that continue to constrain interoperability. This article examines security cooperation as a historical and strategic process, showing how past interactions between African forces and Western partners shaped heterogeneous military cultures, before the reconfiguration of the Sahelian landscape opened the door to new actors, especially Wagner and then Africa Corps. The article's central argument is that interoperability is now the critical variable of African collective security: without minimum harmonization of command systems, communications, intelligence, and logistics, cooperation remains fragmented and vulnerable to geopolitical shifts. The article concludes with a doctrinal reading of interoperability as an instrument of strategic sovereignty, essential to the gradual autonomization of African security architectures.

Introduction : la coopération comme héritage, l'interopérabilité comme épreuve

L'histoire sécuritaire du continent africain ne peut être lue comme une suite d'initiatives isolées. Elle est faite de couches successives de coopération, construites d'abord dans le cadre postcolonial, consolidées par les dispositifs bilatéraux avec les puissances occidentales, puis redéployées sous forme d'architectures régionales et continentales. Cette trajectoire explique pourquoi les armées africaines coopèrent davantage aujourd'hui qu'hier, tout en restant souvent incapables d'opérer ensemble avec une cohérence suffisante. La coopération a donc précédé l'interopérabilité, mais elle ne l'a pas produite automatiquement. [1]

Cette distinction est fondamentale. La coopération désigne l'existence d'accords, de formations, d'exercices, de patrouilles conjointes ou d'échanges de renseignement. L'interopérabilité, elle, renvoie à la capacité réelle de systèmes militaires distincts à fonctionner comme un ensemble compatible. Elle suppose des procédures communes, des transmissions fiables, des chaînes de commandement lisibles, des règles de coordination stables et une doctrine partagée du combat ou de la stabilisation. Dans l'espace africain, où les menaces traversent les frontières et où les appareils de sécurité restent souvent fragmentés, cette compatibilité devient une exigence stratégique de premier ordre. [2]

L'enjeu s'est encore aggravé avec les mutations récentes du Sahel. Le retrait

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

progressif des acteurs occidentaux de certaines zones, la montée des frustrations vis-à-vis des modèles de coopération hérités de la guerre contre le terrorisme, puis l'entrée en scène de Wagner et de son successeur Africa Corps ont introduit une nouvelle logique : celle d'une sécurité externalisée mais reconfigurée selon des critères russes, plus centralisés et politiquement plus opaques. Le passage de Wagner à Africa Corps au Mali, officialisé en juin 2025, ne marque pas une sortie de la présence russe, mais sa transformation institutionnelle et sa consolidation sous contrôle direct du ministère russe de la Défense. [3]



Héritages occidentaux : professionnalisation, dépendance et fragmentation

Les relations militaires entre États africains et partenaires occidentaux ont longtemps structuré les appareils de défense du continent. La coopération franco-africaine, les programmes américains de formation, les missions européennes de conseil, les détachements de coopération militaire et les accords de défense ont permis à plusieurs forces armées de disposer d'un encadrement technique, d'équipements, d'infrastructures de formation et parfois de capacités logistiques

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

sans lesquels leur développement aurait été plus lent. L'étude de l'Ifri sur la coopération avec les armées africaines montre bien que cette reprise de la coopération militaire s'est inscrite dans un effort pour contenir les débordements de crise, notamment en Afrique de l'Ouest.

Mais cette coopération a aussi produit des effets de structure. D'une part, elle a favorisé des modèles doctrinaux distincts selon les partenaires de référence. D'autre part, elle a consolidé des dépendances en matière de maintenance, de renseignement, de mobilité stratégique et de soutien aérien ou maritime. Enfin, elle a contribué à créer des écarts de formation et de culture opérationnelle entre armées nationales africaines elles-mêmes. Le résultat est paradoxal : plusieurs forces sont bien reliées à leurs partenaires extérieurs, mais pas nécessairement entre elles. L'interopérabilité interafricaine a donc souvent été sacrifiée au profit d'une interopérabilité verticale avec les puissances d'appui. [7]

Cette asymétrie n'est pas seulement technique. Elle est aussi politique et historique. Dans de nombreux cas, les accords de coopération ont été conçus comme des instruments de stabilisation immédiate plutôt que comme des leviers de construction d'un système militaire régional. Cela a rendu possible des succès ponctuels, mais pas une intégration profonde. Le maintien de standards différents de langue de travail, de procédures de rapport, de structures d'état-major et d'équipement a rendu les opérations conjointes coûteuses en coordination et souvent limitées dans leur portée. C'est précisément ici que l'interopérabilité devient une question de souveraineté : un État n'est pas simplement plus fort parce qu'il est aidé ; il l'est surtout lorsqu'il peut s'insérer sans friction dans une action collective plus large. [4]

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis
d'interopérabilité des forces armées africaines : entre
Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté
opérationnelle



Architecture africaine : bâtir un système continental de sécurité

Face à ces limites, les institutions africaines ont progressivement cherché à construire leur propre architecture de sécurité. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine constitue aujourd'hui l'organe central de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Il s'appuie sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité, dont la Force africaine en attente est l'un des piliers essentiels. Le communiqué du CPS adopté en mai 2026 réaffirme cette centralité et demande une accélération de l'accord entre l'UA et les Communautés économiques régionales pour l'usage de cette force. [2]

Ce point est important parce qu'il met au jour le véritable problème : l'Afrique ne

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

manque pas de normes ni d'instances, mais de conversion de ces normes en capacité collective. La Force africaine en attente n'a de sens que si les unités des différents États peuvent être agrégées, déployées et commandées selon des standards compatibles. Or cette compatibilité suppose plus que de la bonne volonté politique. Elle requiert des investissements dans les communications, les exercices, la planification commune, la logistique et l'harmonisation minimale des doctrines. Sans cela, l'architecture reste normative, mais pas pleinement opératoire. [8]

L'UA a également insisté sur l'évolution technologique de la menace, notamment l'usage croissant des drones. Cela signale une mutation doctrinale majeure. Les menaces contemporaines ne se contentent plus de contourner les frontières ; elles exploitent aussi l'asymétrie technologique entre acteurs étatiques et non étatiques. Dans un tel environnement, l'interopérabilité doit inclure la compatibilité numérique, la sécurisation des flux d'information et l'intégration de plateformes de surveillance. Autrement dit, la sécurité collective africaine ne peut plus être conçue uniquement en termes territoriaux ; elle doit aussi être pensée en termes de systèmes d'information et de réseaux de décision. [9]



Afrique de l'Ouest : un laboratoire d'intégration inachevée

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

L'Afrique de l'Ouest constitue un espace d'observation privilégié. Le processus de régionalisation des défis sécuritaires y a été particulièrement rapide, en réaction à l'extension des menaces jihadistes, à la circulation des trafics et à la fragilité des espaces frontaliers. Les recherches sur la CEDEAO montrent que l'architecture régionale de paix et de sécurité s'est précisément construite pour répondre à cette montée en puissance des risques transfrontaliers. [10]

Dans cet espace, la coopération s'est traduite par des mécanismes concrets : initiatives de sécurisation des frontières, partage d'informations, coordination entre armées et polices, et dispositifs de surveillance régionale. Le système WAPIS, remis sur le devant de la scène par la CEDEAO et ses partenaires, constitue un exemple révélateur d'interopérabilité informationnelle, puisqu'il vise à permettre un échange plus structuré des données policières. Cette approche est stratégique, car elle reconnaît que la lutte contre le terrorisme et le crime organisé ne repose pas seulement sur la force de feu, mais sur la vitesse et la qualité de la circulation de l'information. [11]

Cependant, l'Afrique de l'Ouest illustre aussi la fragilité de ces mécanismes. Les opérations conjointes demeurent entravées par des écarts de doctrine, de moyens, de langues de travail et de niveaux de professionnalisation. Les frontières restent des zones de friction plus que des espaces de continuité. La coopération franco-africaine, ainsi que les dispositifs soutenus par d'autres partenaires occidentaux, ont tenté de réduire ces fractures, mais les limites structurelles demeurent. L'étude de l'Ifri montre bien que l'objectif était de contenir le débordement de la crise sahélienne vers les pays côtiers ; cela a produit des effets de stabilisation, mais sans résoudre le problème de fond : la difficulté à construire une réponse commune pleinement intégrée. [1]

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis
d'interopérabilité des forces armées africaines : entre
Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté
opérationnelle



Sahel : l'effondrement des certitudes et la compétition des modèles

Le Sahel a bouleversé les équilibres sécuritaires du continent. Là où les dispositifs traditionnels de coopération semblaient encore suffisants, l'intensification de la guerre asymétrique, l'effondrement de certaines zones de souveraineté et la progression de groupes armés très mobiles ont révélé les failles des architectures existantes. Les frontières sont devenues poreuses, les lignes de commandement fragmentées, et les doctrines importées se sont souvent révélées insuffisantes pour répondre à la nature changeante de la menace. Les travaux de l'IRSEM sur la coopération sécuritaire et judiciaire en Afrique de l'Ouest rappellent que la lutte contre les groupes jihadistes a précisément renforcé la nécessité de dispositifs transfrontaliers plus intégrés. [12]

Dans ce contexte, la crise sahélienne a accéléré la compétition entre modèles de coopération. Les partenaires occidentaux ont été accusés par certains régimes de produire des résultats insuffisants au regard de leur présence ancienne. De leur

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

côté, les nouveaux partenaires russes ont proposé une logique différente : moins institutionnelle au départ, plus rapide, plus personnalisée, souvent plus directe politiquement. Wagner a ainsi incarné une réponse de rupture, en particulier au Mali. Son remplacement par Africa Corps n'a pas marqué un retrait russe, mais une centralisation plus forte et une normalisation du dispositif sous l'autorité du ministère russe de la Défense. [13]

Cette mutation est stratégique. Elle montre que la présence russe en Afrique s'institutionnalise, tout en conservant des caractéristiques opaques. Le passage de Wagner à Africa Corps traduit une volonté de Moscou de reprendre le contrôle de ses instruments externes, après les turbulences provoquées par la crise Prigojine. Le dispositif est désormais plus directement lié à l'État russe, ce qui en fait un acteur plus stable du point de vue du Kremlin, mais pas nécessairement plus transparent pour les États africains partenaires. Dans le même temps, la persistance d'allégations d'exactions, de violences et de méthodes brutales dans certaines zones renforce le coût politique de ce type de coopération. [14]



Wagner puis Africa Corps : une souveraineté sous influence

Le cas malien est particulièrement éclairant. Wagner y est entré en 2021 dans un contexte de rupture croissante avec les partenaires occidentaux et d'exigence sécuritaire très forte de la part de la junte. Le discours initial reposait sur la souveraineté retrouvée : reprendre le contrôle du territoire, restaurer l'autorité de l'État, se libérer d'une dépendance à l'Occident. Mais l'évolution du partenariat a montré ses ambiguïtés. Les résultats militaires sont restés partiels, alors même que

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

les coûts politiques, juridiques et réputationnels se sont accumulés. [15]

Le passage à Africa Corps, officialisé en juin 2025, constitue un moment charnière. Le groupe Wagner a annoncé son départ après avoir « accompli sa mission », tandis que l'Africa Corps reprenait la main comme dispositif directement piloté par Moscou. Des analyses récentes soulignent que cette transition ne correspond pas à une disparition de l'influence russe, mais à sa recomposition selon un modèle plus étatique et plus centralisé. Le nouveau dispositif serait déjà étendu au Mali et au-delà, avec une logique de projection régionale plus structurée. [16][17]

L'enjeu analytique est considérable. Le recours à Wagner puis à Africa Corps montre que la coopération sécuritaire peut devenir un instrument de substitution politique lorsque les partenariats occidentaux sont rejetés ou délégitimés. Mais cette substitution ne résout pas le problème de l'interopérabilité ; elle le reconfigure. Un État qui s'appuie sur un acteur extérieur sans insérer ce partenariat dans une architecture régionale risque de renforcer sa capacité immédiate tout en affaiblissant les bases de la compatibilité collective. L'effet peut être tactiquement utile, mais stratégiquement fragmentant. [18]



Impact des nouvelles coopérations sur l'interopérabilité des armées

Les nouvelles coopérations sécuritaires en Afrique n'améliorent pas automatiquement l'interopérabilité ; elles la reconfigurent de manière inégale. Lorsqu'elles sont fondées sur des exercices conjoints, des échanges de renseignement, des formations communes et des mécanismes de standardisation minimale, elles peuvent renforcer la compatibilité entre forces armées et accroître leur capacité à opérer dans des cadres multinationaux. En revanche, lorsqu'elles se multiplient sans architecture commune, elles produisent souvent une superposition de standards, de doctrines et de dépendances qui fragilise la coordination entre armées africaines elles-mêmes. L'effet principal n'est donc pas seulement l'élargissement du réseau de partenaires, mais la question de savoir si ces partenariats convergent vers un langage opérationnel partagé.

Dans le contexte africain, cette tension est particulièrement visible lorsque les États entretiennent simultanément plusieurs relations de défense avec des partenaires différents. Les coopérations occidentales ont souvent insisté sur la professionnalisation, la planification et la gouvernance du secteur de la sécurité, tandis que d'autres formes de coopération, plus récentes ou plus contestées, misent davantage sur la rapidité, la centralisation du commandement et l'efficacité tactique immédiate [19]. Sans mécanisme africain de régulation et d'harmonisation, cette pluralité peut renforcer les capacités nationales tout en réduisant la compatibilité régionale. L'interopérabilité devient alors un enjeu de tri stratégique : absorber les apports extérieurs sans perdre la cohérence collective.

Limites des réformes du secteur de la sécurité en Afrique subsaharienne

Les réformes du secteur de la sécurité en Afrique subsaharienne ont souvent produit des améliorations partielles, mais rarement une transformation structurelle durable. Plusieurs études montrent que, malgré des avancées institutionnelles réelles dans certains pays, ces réformes restent limitées par des contraintes politiques, des rapports de pouvoir internes, la faiblesse du contrôle civil effectif, l'insuffisance des ressources et la persistance de logiques patrimoniales [8]. Elles tendent à être conçues comme des programmes techniques alors qu'elles touchent en réalité au cœur de l'équilibre politique des États : qui contrôle la force, au nom de quoi, selon quelles règles et avec quelles finalités.

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

Une autre limite tient au fait que les réformes ont souvent été pensées à l'échelle nationale alors que les menaces sont régionales et transfrontalières. Un État peut améliorer la discipline de ses forces, moderniser son cadre juridique ou renforcer le contrôle parlementaire de son appareil sécuritaire, sans pour autant résoudre le problème de la coordination avec ses voisins. La réforme du secteur de la sécurité reste donc incomplète si elle n'intègre pas une dimension d'interopérabilité régionale, notamment en matière de renseignement, de poursuite transfrontalière, de logistique commune et de coordination doctrinale [4]. En ce sens, la réforme nationale et la coopération régionale devraient être pensées comme deux faces d'une même architecture, et non comme des processus séparés.



Rôle des organisations régionales dans l'autonomie stratégique africaine

Les organisations régionales africaines jouent un rôle décisif dans la construction de l'autonomie stratégique du continent, non pas parce qu'elles remplaceraient les États, mais parce qu'elles leur permettent de mutualiser des capacités qu'ils ne peuvent pas toujours mobiliser seuls. Elles servent à formaliser une communauté de sécurité, à réduire la vulnérabilité aux interférences extérieures et à donner une base institutionnelle à l'action collective [22]. Dans cette perspective, la CEDEAO,

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

L'Union africaine et d'autres cadres régionaux ne sont pas de simples forums diplomatiques ; ils constituent des instruments de production de souveraineté partagée, capables de transformer des intérêts dispersés en capacité collective.

Cependant, leur rôle reste conditionné par leur crédibilité opérationnelle. Une organisation régionale qui ne dispose ni d'outils de suivi, ni de mécanismes de sanction, ni de moyens de coordination effectifs ne peut pas structurer durablement l'autonomie stratégique. Elle risque de rester au niveau déclaratoire, alors même que les crises sécuritaires exigent des réponses rapides et coordonnées.

L'autonomie stratégique africaine dépend donc moins du nombre d'institutions que de leur capacité à imposer des standards, à harmoniser les doctrines et à créer les conditions de l'interopérabilité entre forces armées nationales [24].

Interopérabilité : de la technique à la doctrine

La notion d'interopérabilité est souvent réduite à la compatibilité des équipements. C'est insuffisant. Dans le contexte africain, elle doit être comprise comme une doctrine d'articulation entre plusieurs niveaux : technique, organisationnel, institutionnel et politique. Techniquement, il faut des systèmes de communication compatibles, des procédures de maintenance cohérentes et des plateformes de renseignement interconnectées. Organisationnellement, il faut des états-majors capables de planifier ensemble, de manière régulière. Institutionnellement, il faut des mécanismes régionaux qui donnent une base juridique et politique à l'action commune. Politiquement enfin, il faut la confiance nécessaire pour accepter que l'action collective ne se réduise pas à une juxtaposition d'intérêts nationaux. [20]

Dans plusieurs cas africains, l'interopérabilité a été pensée comme un objectif implicite, jamais comme une doctrine explicite. C'est une faiblesse majeure. Car sans doctrine, les exercices conjoints restent ponctuels, les acquis ne sont pas consolidés, et les partenaires extérieurs imposent plus facilement leurs propres standards. Une doctrine africaine de l'interopérabilité devrait donc fixer des priorités claires : compatibilité minimale des transmissions, harmonisation des mécanismes de liaison, standardisation des formats de renseignement, coordination des règles d'engagement et développement de centres régionaux d'intégration opérationnelle.

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

Cette doctrine devrait aussi articuler les leçons du passé. Les coopérations afro-occidentales ont montré ce que les armées africaines pouvaient apprendre de partenaires avancés ; elles ont aussi mis en évidence les dangers de la dépendance et de la fragmentation. Les coopérations russo-africaines de type Wagner ou Africa Corps révèlent, à leur tour, les limites d'une externalisation rapide de la puissance sécuritaire. L'interopérabilité apparaît ainsi comme le point d'équilibre entre ouverture et autonomie. Elle n'est pas un luxe technique ; elle est la condition même d'une souveraineté opérationnelle durable. [17]

Vers une doctrine de sécurité collective panafricaine

La transition vers une doctrine de sécurité collective panafricaine n'est plus un horizon normatif abstrait ; elle s'impose comme une nécessité stratégique face à la transnationalisation des menaces, à l'insuffisance des réponses strictement nationales et à la fragmentation persistante des capacités militaires sur le continent. L'Union africaine a déjà posé des bases juridiques et politiques solides pour cette évolution, notamment à travers le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité, la Force africaine en attente et, plus récemment, sa Doctrine sur les opérations de soutien à la paix, qui remplace et actualise l'ancienne doctrine de la FAA. [12] Cette trajectoire traduit un déplacement doctrinal majeur : l'Afrique passe progressivement d'une logique de non-intervention à une logique de sécurité collective fondée sur la non-indifférence, la prévention et l'action commune face aux menaces qui affectent un État ou un sous-ensemble d'États.

Ce passage n'est toutefois pas linéaire. Une doctrine de sécurité collective véritable suppose non seulement des principes politiques partagés, mais aussi des instruments opérationnels capables de les rendre effectifs. C'est ici que l'interopérabilité devient centrale. Sans procédures communes, sans chaînes de commandement compatibles, sans langage opérationnel partagé et sans mécanismes régionaux réellement coordonnés, la sécurité collective reste proclamée plus qu'elle n'est mise en œuvre. L'UA a donc un rôle décisif à jouer pour transformer l'architecture normative existante en capacité concrète de coalition, de projection et de réponse rapide. [5]

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle



Défis d'intégration des matériels issus de fournisseurs variés

L'un des obstacles les plus sous-estimés à l'interopérabilité des armées africaines tient à la diversité croissante des fournisseurs d'équipements et des partenaires de formation. Les armées nationales ne reçoivent plus leurs matériels d'une source unique ; elles combinent souvent des systèmes occidentaux, russes, turcs, chinois, israéliens ou régionaux, chacun accompagné de ses propres standards techniques, pièces détachées, procédures de maintenance et doctrines d'emploi. Cette diversification peut offrir une marge de manœuvre politique, mais elle crée aussi un

problème systémique de compatibilité. L'armée qui opère avec plusieurs familles de matériels hétérogènes supporte des coûts de maintenance plus élevés, une logistique plus complexe et une capacité plus faible à intégrer ses moyens dans une opération multinationale. [27]

Le problème ne se limite pas à la variété des plateformes ; il concerne aussi la façon dont les matériels sont insérés dans la structure de commandement. Une force armée peut posséder des drones, des blindés ou des systèmes de communication modernes tout en restant incapable de les employer dans une logique commune si les opérateurs, les procédures et les formats de transmission ne sont pas harmonisés. L'interopérabilité ne résulte donc pas de la simple modernisation des arsenaux ; elle exige une ingénierie institutionnelle fine qui relie acquisition, formation, maintenance et doctrine. C'est précisément là que les intégrations les plus ambitieuses butent souvent sur des limites budgétaires et organisationnelles. [29]

À l'échelle continentale, ce défi est encore accentué par l'absence d'un cadre suffisamment robuste de standardisation. L'UA a certes développé une doctrine sur les opérations de soutien à la paix et un cadre stratégique pour la conformité et l'obligation de rendre compte, mais ces textes ne suffisent pas, à eux seuls, à aligner les appareils militaires nationaux. [28] Il faut des mécanismes de certification, des référentiels communs, des exercices réguliers et des normes de liaison applicables aux différentes configurations matérielles. En ce sens, le défi n'est pas seulement technologique ; il est politique, car il engage la capacité des États africains à accepter un minimum de discipline collective dans la manière de s'équiper et d'opérer.

Rôle de l'UA dans la standardisation des procédures opérationnelles

L'Union africaine occupe une position de pivot dans la standardisation des procédures opérationnelles parce qu'elle est la seule institution continentale à pouvoir relier légitimité politique, cadre juridique et architecture institutionnelle de sécurité. Le Conseil de paix et de sécurité constitue le centre décisionnel de cette architecture, tandis que l'ASF et la doctrine révisée des PSO fournissent les instruments conceptuels et pratiques d'une action collective africaine. [5][1] Cette fonction de standardisation est essentielle, car elle permet de dépasser la

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

juxtaposition d'initiatives régionales parfois concurrentes, tout en conservant une flexibilité adaptée à la diversité des théâtres de crise.

En pratique, le rôle de l'UA devrait être de fixer des standards minimaux en matière de commandement, de transmissions, de conduite des opérations, de partage du renseignement, de règles d'engagement et de soutien logistique. L'idée n'est pas d'imposer une uniformité irréaliste, mais d'établir une compatibilité suffisante entre forces nationales pour que les déploiements multinationaux soient réellement possibles. Les travaux sur la sécurité collective africaine montrent d'ailleurs que l'Union a déjà franchi une étape importante en abandonnant la logique stricte de non-intervention au profit d'une approche plus intégrée de la gestion des crises et des menaces armées. [30]

Cette standardisation n'aura toutefois d'effet que si elle s'appuie sur les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, qui restent les échelons opérationnels les plus proches du terrain. L'UA fournit l'impulsion doctrinale et normative, mais la mise en œuvre dépend des relais sous-régionaux. La difficulté réside dans la capacité à transformer les lignes directrices continentales en routines concrètes d'entraînement, de coordination et de déploiement. C'est à cette condition que la sécurité collective panafricaine pourra devenir une réalité pratique plutôt qu'un idéal institutionnel.

Conclusion : reconstruire la puissance par compatibilité

La coopération sécuritaire internationale en Afrique a produit des effets réels, mais insuffisamment intégrés. Les partenariats occidentaux ont contribué à la professionnalisation de plusieurs forces armées ; les architectures africaines ont tenté de corriger les asymétries régionales ; les nouveaux dispositifs russes ont offert des solutions alternatives à certains régimes en quête d'autonomie stratégique. Pourtant, dans tous les cas, la même question revient : les forces africaines peuvent-elles réellement opérer ensemble ? Tant que la réponse restera incertaine, la coopération demeurera un ensemble d'initiatives utiles mais incomplètes.

L'interopérabilité est donc le cœur du problème. Elle ne se réduit ni à la technologie ni à la doctrine ; elle relie les deux, tout en engageant la souveraineté, la confiance

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis d'interopérabilité des forces armées africaines : entre Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté opérationnelle

et l'architecture institutionnelle. Pour l'Afrique, l'enjeu n'est plus seulement de coopérer davantage, mais de coopérer mieux, c'est-à-dire de construire des capacités collectives qui ne soient pas prisonnières des dépendances extérieures ni de la fragmentation interne. C'est à cette condition que la sécurité africaine pourra devenir moins réactive, plus cohérente et véritablement stratégique.

Shizneider BAPTISTE

Expert en Relations internationales

Analyste en Stratégie internationale (Sécurité, Défense et Gestion de crise)

Analyste en Renseignement, Guerre et Stratégie d'influence

Président du Think Tank Intelligence Diplomatique et Stratégique – IDS

Shizneider@gmail.com

www.thinktank-ids.org

Références bibliographiques

Ifri. Cooperating with African Armed Forces. [1]

IRSEM. La coopération sécuritaire et judiciaire en Afrique de l'Ouest face au défi de la lutte contre les groupes armés jihadistes. [12]

Union africaine. Communiqué of the 1346th Meeting of the Peace and Security Council on the Operationalization of the African Standby Force. [2]

Union africaine. Peace and Security Council. [8]

Union africaine. Communiqué on efforts towards the operationalization of the

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis
d'interopérabilité des forces armées africaines : entre
Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté
opérationnelle

Combined Maritime Task Force in the Gulf of Guinea. [9]

CEDEAO / ECOWAS. Regional security cooperation and WAPIS-related materials. [11]

Timbuktu Institute. Repositionnement russe au Sahel: de Wagner à Africa Corps. [21]

The Moscow Times / Le Monde / France 24 / DW. Reportages sur le retrait de Wagner et l'installation d'Africa Corps au Mali. [15]

Bambara, Serge Théophile. Les mécanismes africains de sécurité collective à l'épreuve des conflits armés non internationaux. Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, s.d. [3]

Ducrey, Gérard. L'Union africaine et le Pacte de non-agression et de défense commune : contribution à l'étude du nouveau système de sécurité africain. Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2006. [4]

Liboko, Didace A. « L'émergence du système de sécurité collective régionale africaine ou la pax africana ». Revue juridique et politique des États francophones, vol. 63, no 2, 2009, p. 239-262. [9]

Fernaund, [référence Cairn]. « Les mutations de la sécurité collective de l'Union africaine ». Afrique contemporaine, 2021. [2]

[Auteur non indiqué]. « Esquisse normative, principes et obligations de la sécurité collective ». Revue scientifique LE CAMES, s.d. [8]

[Auteur non indiqué]. « Ébauche d'une critique de l'africanisation de la sécurité collective ». Cahiers du multilatéralisme / OpenEdition, 2023. [7]

Bryden, Alan, Boubacar N'Diaye et Funmi Olonisakin. Security Sector Governance in West Africa. DCAF, s.d. [11]

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis
d'interopérabilité des forces armées africaines : entre
Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté
opérationnelle

[Auteurs divers]. Security Sector Transformation in Africa. DCAF, s.d. [14]

[Auteurs divers]. Security Sector Reform and Sustaining Peace. Nations unies, 2018. [15]

Taylor & Francis, 2017 « Modern post-conflict security sector reform in Africa: patterns of success and failure ». [16]

[Auteur non indiqué]. Les défis actuels de la gouvernance de la sécurité en Afrique. HAL, s.d. [17]

[Auteur non indiqué]. Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire. Afrique contemporaine, 2006. [18]

[Auteur non indiqué]. Challenges of Security Sector Governance in West Africa. DCAF, s.d. [19]

Leboeuf, Annie. Coopérer avec les armées africaines. Ifri, 2018. [20]

[Auteur non indiqué]. La coopération sécuritaire et judiciaire en Afrique de l'Ouest face au défi de la lutte contre les groupes armés jihadistes. IRSEM, 2021. [21]

[Auteur non indiqué]. La régionalisation des défis sécuritaires. IRSEM, s.d. [22]

[Auteur non indiqué]. L'architecture institutionnelle de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest. African Security Network, s.d. [23]

[Auteur non indiqué]. The African Union Operations Framework. Union africaine, s.d. [24]

[Auteur non indiqué]. African Union Doctrine on Peace Support Operations. Union africaine, 2026. [25]

[Auteur non indiqué]. African Union Strategic Framework for Compliance and

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis
d'interopérabilité des forces armées africaines : entre
Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté
opérationnelle

Accountability in Peace Support Operations. Union africaine / APSTA, s.d. [26]

[Auteur non indiqué]. The Peace and Security Council. Union africaine, s.d. [27]

[Auteur non indiqué]. Communiqué of the 1346th Meeting of the Peace and Security Council on the Operationalization of the African Standby Force. Union africaine, 2026. [28]

[Auteur non indiqué]. Communiqué on efforts towards the operationalization of the Combined Maritime Task Force in the Gulf of Guinea. Union africaine, 2026. [29]

[Auteur non indiqué]. Declaration on a Common African Defence and Security Policy. Union africaine, 2004. [30]

About The Author



[Shizneider BAPTISTE](#)

Expert et Consultant en Diplomatie et Relations internationales |
Analyste en Stratégie internationale (Sécurité et Défense) |
Analyste en Renseignement, Stratégies et Guerre d'influence

[See author's posts](#)

Coopération sécuritaire internationale en Afrique et défis
d'interopérabilité des forces armées africaines : entre
Héritages occidentaux, tournant russe et souveraineté
opérationnelle



[Intelligence Diplomatique et Stratégique](#)

[See author's posts](#)